

SOMMAIRE

1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS	p. 9
2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	p. 29
3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	p. 51
4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN	p. 81
5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL	p. 115
6# SOLIDARITÉS	p. 141
7# MOBILITÉS	p. 189
8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE	p. 217
9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME	p. 231
10# SPORTS	p. 247
11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON	p. 265
12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE	p. 269

SOMMAIRE

1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS p. 9

LABELS

- 1.1 - Essentiels d'Aveyron (Grands projets)
- 1.2 - Aveyron, terre de tournages
- 1.3 - Fabriqué en Aveyron

IMAGE

- 1.4 - Communication institutionnelle
- 1.5 - Communication de projets
- 1.6 - Communication opérationnelle
- 1.7 - Communication internationale / Coopération décentralisée

PARTENARIATS

- 1.8 - Contrat de Projets Aveyron- Territoires
- 1.9 - Aveyron Ingénierie
- 1.10 - Partenariats France Services

2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE p. 29

AGRICULTURE

- 2.1 - Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre
- 2.2 - Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer
- 2.3 - Échanges amiables
- 2.4 - Plateforme d'approvisionnement local
- 2.5 - Cuisines centrales
- 2.6 - Vers un Projet Alimentaire de Territoire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2.7 - Fonds de soutien aux territoires
- 2.8 - Politique départementale de l'habitat

3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE p. 51

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

- 3.1 - Eau potable
- 3.2 - Assainissement collectif
- 3.3 - Aménagement des rivières
- # UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL**
- 3.4 - Limiter l'imperméabilisation des espaces publics
- 3.5 - Agir sur le patrimoine départemental
- 3.6 - Équiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques
- 3.7 - Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques – IRVE
- 3.8 - Développement durable et amélioration du cadre de vie

UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR

- 3.9 - Préservation et valorisation de la biodiversité
- 3.10 - Aménagement et valorisation des espaces naturels sensibles
- 3.11 - MICROPOLIS vitrine départementale
- 3.12 - Éducation à l'environnement et au développement durable
- 3.13 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- 3.14 - Embellissement des villages et concours départemental du fleurissement

SOMMAIRE

4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN p. 81

UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

4.1 - Éducation artistique et culturelle

4.2 - Des livres et des bébés

4.3 - Talents d'Aveyron

RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

4.4 - Soutien à l'archéologie

4.5 - Soutien à la restauration du patrimoine protégé

4.6 - Soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé

4.7 - Aveyron Occitan et identité culturelle aveyronnaise

LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

4.8 - Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques

4.9 - Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques

4.10 - Une offre culturelle numérique

4.11 - Informatisation des bibliothèques

4.12 - Ingénierie culturelle et territoires

4.13 - Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires

4.14 - Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises

4.15 - Offre culturelle départementale

5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL p. 115

JEUNESSE / ÉDUCATION

5.1 - Sectorisation des collèges

5.2 - Repas des collégiens

5.3 - Actions numériques pour la jeunesse

5.4 - Une consultation intergénérationnelle : collégiens et professionnels de la jeunesse : à vos projets !

5.5 - Accompagner les jeunes qui bougent : leur permettre d'explorer et d'expérimenter pour mieux comprendre

5.6 - Des parcours pour soutenir les jeunes « Projets Sac'ADO – Avenir – Aveyron »

5.7 - L'enseignement supérieur en Aveyron : un élément d'attractivité et de mobilisation des aveyronnais

5.8 - 1 Étudiant = 1 Aveyronnais en devenir – Choisir l'Aveyron comme territoire d'études supérieures

IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

5.9 - Maîtrise des charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges

5.10 - Politique immobilière Programmation Pluriannuelle d'Investissement – PPI

5.11 - Centre départemental de supervision

SOMMAIRE

6# SOLIDARITÉS	p. 141
6.1 - Développement social et local et innovation territoriale	
6.2 - Afficher la solidarité du Département envers les familles	
6.3 - Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales	
# ENFANCE ET FAMILLE	
6.4 - Renforcer les actions de prévention petite enfance	
6.5 - Développer des actions de prévention en direction de la jeunesse	
6.6 - Valoriser le métier de « famille d'accueil »	
6.7 - Accompagner les enfants à difficultés multiples et leurs accueillants	
6.8 - Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés	
# EMPLOI ET INSERTION	
6.9 - Mobilisation pour l'emploi, l'insertion et le recrutement	
6.10 - Aveyron recrute dans le médico-social	
6.11 - Droits et devoirs des bénéficiaires du RSA	
6.12 - Partenariats et proximité avec les acteurs de l'insertion	
# VIEILLESSE ET HANDICAP	
6.13 - Expérimentation plateforme de prise en charge globale des personnes âgées	
6.14 - Maintien à domicile : innover pour améliorer la prise en charge	
6.15 - Politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie	
6.16 - Soutenir et moderniser les EHPAD	
6.17 - Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées	
6.18 - Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap	
7# MOBILITÉS	p. 189
# INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	
7.1 - Modernisation du réseau routier départemental	
7.2 - RN88 à 2x2 voies dans le Département de l'Aveyron	
7.3 - Programmation Pluriannuelle d'Investissement - PPI	
7.4 - Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération	
7.5 - Aménager des routes départementales dans les zones urbaines du Département	
7.6 - Elargissement du relèvement de la Vitesse Maximale Autorisée à 90km/h	
# MOBILITÉS DOUCES	
7.7 - Schéma directeur départemental des mobilités douces	
7.8 - Doter le patrimoine départemental de mobilités douces	
7.9 - Aménagements cyclables	
7.10 - Aménagement d'aires de covoiturage modernes et adaptées aux nouveaux besoins de mobilité	
# TRAFIC AÉRIEN ET FERROVIAIRE	
7.11 - Un département ouvert vers l'extérieur	

SOMMAIRE

8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE p. 217

NUMÉRIQUE

- 8.1 - Développement du Très Haut Débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire
- 8.2 - Le numérique au service du monde économique, des services et des usagers, véritable facteur d'attractivité
- 8.3 - Lutte contre l'exclusion numérique
- 8.4 - Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

INNOVATION / ÉNERGIES

- 8.5 - Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation
- 8.6 - L'énergie et le développement durable

9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME p. 231

- 9.1 - Destination Aveyron
- 9.2 - Identifier et attirer de nouveaux talents
- 9.3 - Offrir des « facilités de vies » pour s'installer en Aveyron

10# SPORTS p. 247

- 10.1 - Sport des jeunes-santé par le sport
- 10.2 - Sport pour tous-santé par le sport
- 10.3 - Sport de nature et tourisme
- 10.4 - Sport et comités sportifs départementaux
- 10.5 - Sport et évènements
- 10.6 - Sport et clubs
- 10.7 - Sport et élite
- 10.8 - Sport et qualité de vie locale
- 10.9 - Sport et infrastructures

11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON p. 265

- 11.1 - Mise en place du conseil citoyen à l'échelle départementale
« L'Assemblée pour l'Aveyron »

12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE p. 269

FINANCES

- 12.1 - Prospective budgétaire
- 12.2 - Contrôle / conseil de gestion
- 12.3 - Mobilisation de fonds européens

RESSOURCES HUMAINES

- 12.4 - Fonctions de conseil et accompagnement des services et des organismes associés
- 12.5 - Recrutement
- 12.6 - Valorisation des compétences
- 12.7 - Connaissance des métiers et missions
- 12.8 - Apprentissage / alternance
- 12.9 - Marque employeur
- 12.10 - Maintien de l'employabilité
- 12.11 - Personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- 12.12 - Médecine scolaire
- 12.13 - Personnel des collègues

ÉDITO



En mai dernier, partout en Aveyron, dans chaque canton, les Aveyronnais ont été invités à prendre part à un temps fort de notre vie démocratique locale, à échanger, puis à choisir, un binôme de conseillers départementaux pour siéger à l'Assemblée du Département. L'Aveyron a massivement manifesté son désir d'un projet d'avenir, porté par une équipe renouvelée. Les Aveyronnais ont aussi signé leur goût immodéré du rassemblement et de la cohésion.

C'est avec ces messages vissés au coeur que l'équipe d'élus du Département s'est attelée dès le 1er juillet à la tâche passionnante d'écriture du projet de mandature pour les sept années qui arrivent. Trois préoccupations fondamentales ont guidé les élus pas à pas :

- Porter un projet qui s'adresse à chaque Aveyronnais, dans tous les stades et les aspects de son existence ;
- Concevoir des politiques et porter des actions qui aient du sens ; nous savons devoir à nos concitoyens de la cohérence, de la rigueur et de la clarté dans nos choix ;
- Innover, dans tous les aspects de nos stratégies, afin de hisser notre département vers le haut, de le faire briller, et aussi pour que notre institution, le Département, soit toujours tournée vers la modernité.

Les nouveautés de ce mandat sont nombreuses, et témoignent de l'énergie et de la volonté qu'élus et équipes ont en partage.

De tous temps, l'Aveyron a su dompter ses fragilités en faisant des atouts et en promouvant partout une image de dynamisme et de détermination. Pour aller plus loin dans ce dessein, l'Agence départementale réunissant tourisme et attractivité sera officiellement opérationnelle en 2022.

Sans négliger l'attention que nous portons aux personnes les plus fragiles, il est nécessaire de miser sur une jeunesse longtemps laissée sur le bas-côté, avec des ambitions en matière de citoyenneté, d'éducation, de sport, sur tout ce qui fait l'adulte en devenir.

L'Agence Départementale du Sport, enrichie par de multiples partenariats, permettra de relever le défi qu'impose ce besoin d'accessibilité aux pratiques sportives pour tous. Il en est de même pour la politique culturelle, élément indispensable de cohésion sociale, dont la transversalité dans nos territoires ruraux représente un objectif important que nous partageons avec l'État et les collectivités.

L'attractivité de ces territoires passe par l'achèvement du désenclavement de nos réseaux routiers et le déploiement du numérique.

Nous tenons à encourager et mettre en valeur les initiatives innovantes, créatrices de richesses, à travers l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

À l'heure où nous espérons sortir d'une crise sanitaire douloureuse, permettre à tous de trouver un emploi, sa place dans notre société, de pouvoir assumer ses besoins est une priorité ; avec les services de l'État et les acteurs de l'insertion, nous voulons apporter notre contribution aux besoins de recrutement évidents des entreprises du territoire et valoriser le potentiel des personnes employables. A chaque fois que c'est nécessaire, c'est aussi à l'extérieur que nous irons chercher ces forces vives, en accompagnant les actifs qui feront le choix de l'Aveyron.

L'Aveyron – notre bien commun – est souvent perçu comme un joyau préservé des affres des années folles de la suractivité. Pour autant, notre environnement est à préserver, en particulier autour de notre richesse hydrique, sans jamais entraver le nécessaire essor de nos activités, agricole, économique, commerciale, entrepreneuriale, touristique. Ce projet se veut garant de cet équilibre subtil.

Le Département, c'est d'abord et avant tout un vecteur de solidarités : dès les premiers jours de juillet, nos politiques en faveur des plus faibles, des personnes en situation de handicap, des seniors dépendants, des mineurs en difficulté, ont été au centre de nos attentions : l'Aveyron veut proposer à chacun un modèle inédit de suivi et d'accompagnement, et être soutenu nationalement dans ces initiatives.

C'est aussi en nuanciant le soutien aux territoires – différents et nombreux – qui composent le département – que l'Aveyron veut jouer son rôle de catalyseur. Une nouvelle génération de partenariat en faveur des collectivités « Contrat de Projets Aveyron Territoires » mettra en relation les politiques départementales et les besoins des territoires pour veiller à la réduction des inégalités d'équipements, d'accès aux services afin de conforter la qualité de vie des Aveyronnais.

C'est à la sagacité de chaque aveyronnais que nous soumettons ce travail, avec l'expression de notre dévouement et de notre volonté aigüe de le servir au mieux. Afin d'ouvrir une fenêtre supplémentaire sur l'indispensable concertation que les Français appellent partout de leurs vœux, « L'Assemblée pour l'Aveyron » favorisera la participation directe et active de tous les citoyens à la politique de leur département.

C'est ensemble que nous atteindrons ces objectifs ; c'est pour vous que nous mettrons tout en oeuvre pour y parvenir.

Arnaud VIALA
Président du Département

L'Aveyron
se bouge!
12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #4

**CULTURE /
PATRIMOINE /
OCCITAN**



#4 CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

#UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

Éducation artistique et culturelle

Des livres et des bébés

Talents d'Aveyron

#RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

Soutien à l'archéologie

Soutien à la restauration
du patrimoine protégé

Soutien à la restauration du
patrimoine rural non protégé

Aveyron Occitan et identité
culturelle aveyronnaise

#4 CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

#LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques en Aveyron

Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques

Une offre culturelle numérique

Informatisation des bibliothèques

Ingénierie culturelle et territoires

Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires

Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises

Offre culturelle départementale

#4 CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN

#UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Éducation artistique et culturelle	Enseignants des établissements scolaires de l'Aveyron et leurs élèves	Soutenir des parcours artistiques et culturels, des résidences d'artistes dans les établissements scolaires et l'offre de structures culturelles ou d'enseignement spécialisé.	#4.1
Des livres et des bébés	Le jeune public 0-6 ans, les personnels des bibliothèques, les professionnels de la petite enfance et les familles	Favoriser l'accès des tout-petits et des adultes qui les accompagnent à des albums de qualité à travers la lecture à voix haute.	#4.2
Talents d'Aveyron	Jeunes Aveyronnais et auteurs/compositeurs Aveyronnais	Soutenir l'expression artistique, encourager les jeunes dans cette voie et favoriser la connaissance de l'Aveyron.	#4.3
Soutien à l'archéologie	Les collectivités locales, les associations, les archéologues	Sauvegarder, connaître et promouvoir le patrimoine archéologique, l'utiliser comme vecteur de connaissance.	#4.4
Soutien à la restauration du patrimoine protégé	Les collectivités locales, les associations et les propriétaires privés	Conserver et mettre en valeur le patrimoine, proposer des actions d'animation.	#4.5
Soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé	Les collectivités locales, les associations et les propriétaires privés	Conserver et mettre en valeur le patrimoine, proposer des actions d'animation.	#4.6

#RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Aveyron Occitan et identité culturelle aveyronnaise	Les collectivités locales, les associations, les structures et les artistes	Sensibiliser les jeunes à ce patrimoine immatériel, rendre l'occitan plus attractif et plus visible.	#4.7

#LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques en Aveyron	Les usagers et les non usagers des bibliothèques aveyronnaises, les publics scolaires	Développer un service public de bibliothèques professionnalisé, moderne et de proximité répondant aux usages et aux attentes actuels.	#4.8
Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques	Les bibliothèques et tous les publics	Favoriser l'accès à la culture pour tous en proposant une offre culturelle itinérante riche et variée dans les bibliothèques.	#4.9
Une offre culturelle numérique	Usagers, partenaires et personnels des bibliothèques	Proposer des services culturels numériques en bibliothèques pour tous les publics.	#4.10

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Informatisation des bibliothèques	Les collectivités locales	Moderniser et mettre en réseau les bibliothèques. Encourager et faciliter les usages du numérique.	#4.11
Ingénierie culturelle et territoires	Collectivités locales, acteurs culturels, structures publiques et privées	Soutenir l'élaboration de projet de développement culturel impliquant une collectivité ou revêtant une dimension territoriale.	#4.12
Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires	Associations culturelles, communes et intercommunalités, artistes professionnels	Favoriser l'accès à la culture et soutenir les projets culturels des intercommunalités.	#4.13
Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises	Associations culturelles, communes et intercommunalités	Soutenir une diffusion et une programmation plurielles et participer à la cohésion et au dynamisme des territoires.	#4.14
Offre culturelle départementale	Pour tous les publics et particulièrement les jeunes	Encourager l'accès à la culture en proposant un évènement de niveau « départemental », renforcer le partenariat avec les intercommunalités.	#4.15

LA CULTURE POUR TOUS : UN PROJET DE TERRITOIRE

La culture est un élément indispensable à la cohésion sociale et à la construction de l'individu tout au long de sa vie et notamment dès le plus jeune âge. En effet, elle favorise le lien social, le vivre-ensemble et la citoyenneté. Plus largement, la transversalité de la culture favorise les interactions entre tous les acteurs d'un territoire au profit de son attractivité : acteurs de l'éducation, de l'enseignement artistique spécialisé, du sport, du social mais aussi acteurs économiques et notamment touristiques.

Le soutien à la culture est aujourd'hui un objectif important partagé par l'État et les collectivités territoriales. Cela se traduit par un programme qui peut être proposé à l'ensemble des habitants du territoire aveyronnais et toucher l'ensemble des publics.

L'exercice de la compétence culturelle du Département est à plusieurs entrées : la lecture publique et la préservation de la mémoire et du patrimoine écrit (archives), le soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant, l'archéologie préventive, le patrimoine muséal, le patrimoine occitan mais aussi l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation artistique et culturelle.

L'Aveyron étant un département vaste et rural dans lesquels la problématique des transports peut être un frein, le soutien à la culture peut aussi passer par des outils culturels et artistiques itinérants.

La culture, pour tous les publics, pour tous les acteurs

Les publics ciblés par les actions culturelles sont en effet multiples : enfance et jeunesse, familles, personnes âgées, personnes éloignées de la culture mais aussi personnes en activité et visiteurs. L'action culturelle s'adresse également à l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès de ces publics à savoir les acteurs de l'éducation sur les temps scolaires et extrascolaires et les encadrants des pratiques amateurs.

Les pratiques amateurs

- Dans le cadre de la mise à jour de son projet d'établissement, une réflexion sur l'évolution des objectifs assignés au Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron est en cours. Il s'agit notamment d'augmenter l'efficacité de la mission de service public du Conservatoire, tout particulièrement en direction des jeunes Aveyronnais.

Dans cette perspective, les actions, menées en lien avec l'Éducation nationale, visant à renforcer l'accès à la musique et au théâtre doivent être développées.

L'une des principales pistes d'évolution est donc l'accroissement des interventions en milieu scolaire (IMSES) qui, à terme, doivent constituer l'activité d'enseignement prioritaire au CRDA. Il devra également participer à l'essor de l'éducation artistique et culturelle (EAC), souhaité par le Département.

- Les acteurs privés et publics encadrant les pratiques amateurs

Par ailleurs, la collectivité soutient les pratiques amateurs, notamment en faveur de la jeunesse en accompagnement d'initiatives d'encadrants ou de groupes constitués dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels (écoles de musique et de danse, compagnies de théâtre amateur, chorales, harmonies, clubs de peinture...).

- Culture et lien social

Le Département s'engagera dans des projets culturels vers des publics éloignés de la culture (culture et lien social) en lien avec les services du pôle Solidarités Humaines du Département.

Un réseau départemental de bibliothèques au service de la démocratisation de l'accès à la culture

Le Département s'engage à mener une politique de démocratisation pour rendre la culture accessible à tous les Aveyronnais avec une attention particulière à la jeune génération.

À cette fin, notre département dispose de nombreux atouts, dont un réseau de bibliothèques publiques animé par sa Médiathèque départementale (MDA). L'objectif fixé en matière culturelle nécessite de professionnaliser, de moderniser et de consolider davantage ce réseau, notamment en engageant le renouvellement de son Plan Départemental en faveur de la Lecture Publique (PDL), adopté en 2016 et arrivé à son échéance en 2021.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler ce plan pour une nouvelle période de cinq années qui portera son terme en 2027, en lien avec les intercommunalités.

Archives départementales

Les Archives départementales collectent, classent, conservent l'ensemble des documents produits par les administrations publiques situées dans le département afin de permettre leur communication à tous, conformément à leur mission de service public. Dans un souci d'optimiser les conditions actuelles de prise en charge de ces documents, la construction d'un nouveau bâtiment-annexe incluant une démarche en recherche d'innovations techniques permettant la réduction du port de charges et des manutentions est actuellement à l'étude et une réflexion sur l'archivage numérique et la gestion de la donnée papier et numérique de l'ensemble des services est en cours.

Patrimoine matériel et immatériel

La culture englobe également la protection, la restauration et la valorisation du patrimoine matériel (notamment archéologique) et immatériel (notamment la langue et la culture occitane) en lien avec les acteurs publics et privés qui œuvrent dans ces domaines.

Poursuite du projet de développement des Musées départementaux

Les activités des musées départementaux se déploient à partir de riches collections patrimoniales attirant chaque année de nombreux visiteurs. Cette richesse patrimoniale constitue le fil conducteur du projet de développement raisonné autour des thématiques suivantes : archéologie, histoire, ethnographie, patrimoine scientifique et technique.

Le Département s'attachera à développer la connaissance, protéger et restaurer les collections, accélérer la diffusion des collections auprès des publics par le biais des expositions permanentes comme temporaires et des opérations de médiations. Le Département poursuivra, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, les opérations ciblées de modernisation et d'aménagement dans les musées avec notamment, en perspective, le projet ambitieux du Musée des Mœurs et Coutumes d'Espalion.

Une politique culturelle en appui aux initiatives locales

Pour mener à bien ses actions, le Département se positionne en appui des initiatives prises par les acteurs publics, notamment les collectivités territoriales ayant développé ou souhaitant développer un projet culturel de territoire.

Une concertation avec les acteurs culturels

L'ensemble des actions de cette politique culturelle se fera dans un esprit de concertation avec les acteurs culturels et artistiques présents en Aveyron.

En effet, pour évaluer et affiner son action, le Département organisera des temps de rencontre avec les professionnels de la culture (artistes, programmateurs du spectacle vivant, des arts visuels et du patrimoine) en lien avec les autres acteurs du territoire, notamment les acteurs sociaux, les encadrants des pratiques amateurs et les autres associations œuvrant pour la culture en Aveyron.

#4.1 ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Le Département soutient l'Éducation Artistique et Culturelle au travers d'Arts vivants et d'Arts visuels au collège ainsi que le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA).

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la découverte et la pratique de l'art et de la culture pour les élèves du Département.

OBJECTIFS

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) a pour objectifs de favoriser la découverte et la pratique de l'art et de la culture, de manière équitable en termes géographiques et sociaux, tout au long du parcours éducatif de l'enfant et de l'adolescent, de la maternelle au lycée voire jusqu'à l'enseignement supérieur.

En effet, l'EAC participe à la construction de l'individu dès la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, en reposant à la fois sur des connaissances mais aussi sur l'être sensible, en favorisant l'égalité des chances, le vivre-ensemble et la citoyenneté.

Dans ce cadre peuvent être soutenus des parcours artistiques et culturels favorisant la pratique personnelle, des rencontres avec les artistes et les œuvres, enfin des outils de compréhension des œuvres favorisant l'expression et l'interprétation, à destination des élèves comme des enseignants.

NATURE DE L'OPÉRATION

Organiser et soutenir des parcours artistiques et culturels dans la durée, proposant plusieurs rendez-vous pendant une année scolaire (ateliers de pratique et de création, rencontres avec les artistes, sorties dans des lieux de culture en arts vivants, arts visuels ou patrimoine, présentation de contenus artistiques et culturels, restitutions publiques...) pour les élèves et les enseignants ou encadrants de la maternelle au lycée, voire l'enseignement supérieur,

Organiser et soutenir la production et la circulation d'outils de médiation culturelle itinérants (conférences, expositions, éditions de supports, malettes pédagogiques...),

Organiser et soutenir des résidences d'artistes en immersion dans les établissements scolaires, en co-construction entre une équipe artistique et une structure culturelle,

Soutenir l'offre des structures culturelles ou d'enseignement spécialisé du Département (Conservatoire par exemple), en tissant des partenariats avec les acteurs du spectacle vivant, du patrimoine et des arts visuels, et permettre des interactions primordiales avec de nombreux acteurs d'un territoire (culture, éducation, jeunesse, sport, social, environnement...).

BÉNÉFICIAIRES

Elèves et enseignants des établissements scolaires de l'Aveyron de la maternelle au lycée, puis de l'enseignement supérieur.

PARTENAIRES

Structures culturelles (lieux de culture en arts vivants, arts visuels et patrimoine) et lieux de résidence d'artistes,

Partenaires éducatifs et culturels institutionnels (DSDEN/Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aveyron, DDEC/Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de l'Aveyron, Rectorat, Atelier Canopée 12, associations sportives comme l'UNSS/Unions Sportive des Sports Scolaires, l'USEP/Union des Sports de l'Enseignement du Premier Degré, la DRAC/Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie...),

Équipes artistiques (arts vivants, arts visuels et patrimoine) démontrant des capacités à porter des parcours EAC.

MODALITÉS D'INTERVENTION

À adapter selon la nature de l'opération sous la forme d'appel à projet, de marché public ou de tout autre dispositif d'intervention.

#4.2 DES LIVRES ET DES BÉBÉS

OBJECTIFS

Favoriser l'accès des tout-petits et des adultes qui les accompagnent à des albums de qualité, dans une relation de plaisir et à travers la lecture à voix haute,
Sensibiliser les bibliothécaires, les professionnels de la petite enfance et les parents à l'intérêt de la lecture dès le plus jeune âge,
Contribuer à l'éveil culturelle et artistique des jeunes enfants,
Développer les partenariats entre les acteurs de la petite enfance et les bibliothèques,
Favoriser des événements culturels qui participent à la cohésion et au dynamisme des territoires ruraux.

NATURE DE L'OPÉRATION

Proposition de services (formations, accompagnements de proximité, actions de sensibilisation, éveil artistique et culturel...).

BÉNÉFICIAIRES

Le jeune public 0-6 ans (crèche et maternelle),
Les personnels des bibliothèques,
Les professionnels de la petite enfance (structures collectives, relais d'assistants maternels, PMI),
Les familles.

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
L'État/Drac Occitanie (labellisation Premières Pages),
Le Pôle Solidarités des Territoires.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Accompagnement des collectivités locales dans la mise en place de projets de territoire « lecture et petite enfance »,
Organisation de formations et de journées professionnelles,
Mise en place de parcours artistiques et cultures,
Prêt et conception d'outils d'animation spécifiques,
Mise à disposition de ressources documentaires (albums, livres... « etc. »),
Un livre de naissance offert à chaque nouveau-né Aveyronnais et sa famille.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.3 TALENTS D'AVEYRON

Afin de mettre en lumière et de soutenir les talents en Aveyron, le Département met en place deux actions spécifiques :

- Un concours dédié aux jeunes qui récompense des projets réalisés par les collégiens au sein de leur établissement scolaire,
- Une aide à l'édition d'ouvrages, de DVD et de CD pour soutenir l'expression artistique d'auteurs et compositeurs Aveyronnais.

Ces actions sont complétées par le dispositif proposé dans la politique Jeunesse Éducation dans la fiche 6.6 «Des parcours pour soutenir les jeunes» avec pour objectif d'inciter les jeunes à la lecture : proposition du Prix Livr'ado qui permet de valoriser un ouvrage que les ados auraient plébiscité et qu'ils souhaiteraient valoriser auprès de leur camarade.

OBJECTIFS

1. Concours dédié aux jeunes :

- Éveiller la curiosité des jeunes,
- Révéler des talents parmi eux,
- Donner une chance aux passionnés d'écriture et de littérature de se révéler à eux-mêmes et à leur public,
- Encourager les jeunes à l'exercice de la lecture à haute voix,
- Réaliser un projet artistique et culturel mais aussi scientifique au sein de l'établissement scolaire,
- Développer la coopération entre les partenaires.

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

- Soutenir l'expression artistique d'auteurs et de compositeurs Aveyronnais,
- Favoriser la connaissance des spécificités de l'Aveyron par l'acquisition d'ouvrages, de DVD ou de CD.

NATURE DE L'OPÉRATION

1. Concours dédié aux jeunes

Il s'agit de récompenser des projets réalisés par des collégiens au sein de leur établissement durant une année scolaire.

- Catégorie : Prix littéraire : concours de nouvelles,
- Catégorie d'action d'éducation : catégorie différente chaque année - par exemple : Concours de lecture à haute voix, action culturelle et artistique, projet scientifique (fête des sciences associatives).

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

Ce dispositif concerne les :

- Les ouvrages portant sur l'Aveyron ou écrits par des auteurs aveyronnais,
- Les compacts disques concernant des compositeurs interprètes aveyronnais ou des thématiques musicales propres à l'Aveyron,
- Les DVD concernant une thématique Aveyron.

BÉNÉFICIAIRES

1. Concours dédié aux jeunes

Les collèges publics et privés

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

Artistes, écrivains ou éditeurs

PARTENAIRES

Éducation nationale, association Canopée, CDI des collèges

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Concours dédié aux jeunes

Prix par catégorie attribué à l'établissement scolaire

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

L'aide correspond à l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires

COMPOSITION DU DOSSIER

1. Concours dédié aux jeunes

2. Soutien à l'édition d'ouvrages, DVD et CD

Lettre de saisine adressée au Président du Département

Prix de l'ouvrage, du DVD ou du CD

Un exemplaire de l'ouvrage, du DVD ou du CD

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.4 SOUTIEN À L'ARCHÉOLOGIE

OBJECTIFS

L'Aveyron possède un exceptionnel patrimoine archéologique avec plusieurs fleurons de renommée internationale : le plus grand nombre de dolmens de l'hexagone, une concentration remarquable de statues-menhirs, l'exceptionnel sanctuaire protohistorique à stèles des Tourières et les célèbres ateliers de céramique sigillée gallo-romaine de la Graufesenque, entre autres. Ces richesses sont autant d'archives du sol qui nous aident à déchiffrer notre longue histoire.

L'archéologie est une tradition en Aveyron depuis le début du XIXe, entre le désir d'explorer le passé, de retrouver ses racines ou la mémoire de lieux emblématique et enfin transmettre aux générations suivantes un patrimoine commun.

Le Département contribue activement à cet objectif de préservation, d'étude et de valorisation des sites tout en facilitant la réalisation des opérations d'aménagement indispensables à l'évolution de notre territoire.

Deux objectifs majeurs guideront notre politique en faveur de l'archéologie :

- **Sauvegarder, connaître et promouvoir ce patrimoine** : archéologues professionnels d'horizons divers comme bénévoles au sein d'associations, agissant en complémentarité, s'y emploient, réunis par la même passion et quête de découvertes,
- **Utiliser l'archéologie comme un vecteur de connaissance du patrimoine, un formidable levier pédagogique** : faire découvrir l'histoire à un large public, en priorité au public scolaire en l'intégrant dans un projet éducatif. Il s'agit d'initier et de faire découvrir toute la démarche archéologique et les richesses de nos territoires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Promouvoir l'archéologie nécessite l'intervention dans 3 domaines :

- Sur le terrain : réalisation de prospections-inventaires, des fouilles archéologiques, d'études archéologiques du bâti, des actions de valorisation de sites archéologiques (chantiers de bénévoles),
- Culturel : actions de médiation et de valorisation du patrimoine, avec le concours de structures dédiées à la vulgarisation dans ce secteur patrimonial (musées, etc),
- Scientifique : études spécialisées ou de vestiges, publications, colloques, etc.

Faire rayonner l'archéologie, utiliser son potentiel d'attractivité pour le développement territorial par exemple par la création d'un équipement de présentation et de valorisation des statues-menhirs, dans le Sud-Aveyron, dans leur territoire d'origine.

BÉNÉFICIAIRES

Archéologues professionnels et bénévoles titulaires de l'autorisation de fouilles ou de prospections, Associations ayant pour objet la recherche archéologique,

Communes ou groupements de communes maîtres d'ouvrage de projet de présentation et de valorisation d'un patrimoine archéologique.

PARTENARIATS

- Opérateurs techniques de la collectivité
- Direction départementale d'Archéologie,
- Espace archéologique départemental de Montrozier.

- Externes :
- Ministère de la Culture (DRAC, Service régional de l'archéologie),
- Musées archéologiques.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Aide aux projets de fouilles archéologiques.

L'aide est fixée au cas par cas en fonction d'un faisceau de critères associant l'intérêt scientifique du projet, les actions de médiation et de valorisation envisagées, le contexte territorial et les co-financements obtenus.

Les opérations sont soumises à l'autorisation des services de l'État compétents (DRAC/Service régional de l'archéologie) et le produit des fouilles doit être remis au Département, soit au Centre de Conservation et d'Etudes (CCE) départemental, soit à l'Espace archéologique départemental de Montrozier.

Aide aux opérations de valorisation du patrimoine archéologique réalisées (sans fouilles) par des bénévoles (débroussaillage, protection de sites, etc.).

L'aide vise à participer aux frais d'hébergement et de repas à hauteur de 3 € par journée-chantier, dans la limite du montant global de crédits pré-affectés à cette action dans le cadre du budget départemental.

Soutien au projet de centre de présentation et de valorisation des statues menhirs en Sud-Aveyron. Sur la base du projet définitif, le concours financier à ce projet d'intérêt départemental sera étudié dans le cadre des aides aux communes et intercommunalités.

Élaboration d'un programme d'actions pédagogiques, à l'attention du public scolaire, autour de la découverte de la chaîne archéologique, élaboré par l'Espace archéologique de Montrozier avec le concours de la Direction de l'Archéologie pour les contenus scientifiques : visite des chantiers et de sites de fouilles, études de vestiges, restauration des objets, médiations autour du métier d'archéologue, expositions temporaires communes, ateliers de pratiques à Montrozier ou dans les établissements scolaires.

Réflexion sur la valorisation des ressources archéologiques du territoire, notamment en Sud-Aveyron celles liées aux remarquables stèles issues du site d'intérêt européen des Tourières (commune de Saint Jean – Saint Paul).

#4.5 SOUTIEN À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTÉGÉ

- MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS OU CLASSÉS
- OBJETS MOBILIERS
- CHANTIERS DE BÉNÉVOLES
- ACTIONS DE MÉDIATION NUMÉRIQUE ET D'ANIMATION AUTOUR DU PATRIMOINE

Les paysages et monuments donnent un visage à l'Aveyron, ils participent à l'identité culturelle aveyronnaise.

Les hauts lieux patrimoniaux, des monuments historiques à l'instar de nos nombreux châteaux contribuent au rayonnement de l'Aveyron.

Si le patrimoine est l'affaire de tous, le Département entend y prendre sa part tant pour sa sauvegarde aux fins de transmission aux générations futures que pour son usage actuel, le faire vivre dans une finalité de développement culturel et touristique.

OBJECTIFS

Monuments historiques inscrits ou classés : conservation des immeubles protégés afin d'éviter de graves dégradations susceptibles d'engendrer des engagements financiers lourds et préservation et mise en valeur optimale du patrimoine architectural protégé visant notamment à un développement touristique et culturel, participant à l'attractivité du territoire.

Objets mobiliers : conservation, mise en valeur et mise en sécurité des objets mobiliers inscrits ou classés et du mobilier non protégé présentant un intérêt patrimonial avéré.

Chantiers de bénévoles : restauration, mise en valeur et animation du patrimoine architectural et naturel à l'initiative d'associations.

Actions de médiation numérique et d'animation culturelle pour faire vivre le patrimoine :

- Encourager l'émergence et le développement de projets innovants de médiation,
- Fédérer les monuments, sites et équipements patrimoniaux et garantir la cohérence de l'offre culturelle à l'échelle départementale,
- Susciter la participation des habitants,
- Garantir la qualité des contenus des actions de médiation.

NATURE DE L'OPÉRATION

- Monuments historiques inscrits ou classés :
 - Strict entretien : opérations relevant de l'entretien régulier des immeubles ou parties d'immeubles protégés, nécessitant une intervention légère,
 - Gros travaux : restauration d'immeubles ou parties d'immeubles protégés visant à la remise en état du gros œuvre et de certaines structures intérieures telles les plafonds, planchers, escaliers et cheminées ainsi que l'aménagement de jardins dépendant de ces immeubles et ayant un intérêt patrimonial.
- Objets mobiliers : travaux de restauration et/ou de mise en sécurité des objets mobiliers protégés et non protégés.
Études de diagnostic des objets mobiliers inscrits ou classés.
- Chantiers de bénévoles :
 - Opérations de restauration et mise en valeur du patrimoine architectural,
 - Opérations de restauration, de mise en valeur, d'aménagement et de protection du patrimoine naturel (débroussaillage pour valoriser l'accès aux sites patrimoniaux).
- Action de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :
 - Le dispositif vise à proposer la création de dispositifs de médiation numérique dans le cadre de circuits d'interprétation du patrimoine associant plusieurs sites et monuments. Il portera sur la mise en œuvre d'actions innovantes de valorisation intercommunales ou communales (pour les communes de + de 5 000 habitants),
 - Le projet doit avoir une dimension culturelle et sociale et favoriser les rencontres entre les publics, les générations, les réseaux, les bénévoles, les professionnels,
 - Le projet devra s'appuyer sur une réflexion approfondie du territoire concernant les publics visés. Il devra également favoriser les partenariats des opérateurs à l'échelle départementale,
 - Le patrimoine concerné par le projet doit être accessible au public.

BÉNÉFICIAIRES

Communes,
Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),
Associations,
Propriétaires privés.

PARTENAIRES

- Opérateurs techniques de la collectivité
- Opérateurs techniques externes :
 - Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles – Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine – Conservateur des Antiquités et Objets d'Arts).

MODALITÉS D'INTERVENTION

- Monuments historiques inscrits ou classés :

L'immeuble ou partie d'immeuble concerné doit bénéficier d'une protection au titre des Monuments historiques : classés ou inscrits.

Le propriétaire, maître d'ouvrage, doit s'engager à ouvrir l'immeuble restauré au public pour une durée minimum de 5 ans notamment pour les Journées du Patrimoine et dans le cadre de visites thématiques en lien avec les acteurs touristiques du territoire et dans des conditions fixées par convention entre le maître d'ouvrage et le Département.

Les études préalables sont éligibles et peuvent être financées indépendamment des travaux sous réserve d'un cofinancement de l'État.

- Objets mobiliers protégés : l'objet mobilier doit bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques.

Les travaux de mise en sécurité réalisés indépendamment de la restauration d'un objet concernent les édifices abritant des objets mobiliers classés ou inscrits et sont étroitement liés à la protection de ces objets.

Sont éligibles les études de diagnostic des objets mobiliers nécessitant avant travaux des expertises spécialisées (sculptures polychromés, retables...).

À titre exceptionnel, les travaux de restauration et de mise en sécurité de tableaux et de retables non protégés sont éligibles dans la mesure où ils présentent un intérêt patrimonial avéré.

- Chantiers de bénévoles : aide aux opérations de restauration et de valorisation du patrimoine architectural, naturel réalisées par des bénévoles.

- Actions de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :

- La qualité du projet et son caractère innovant, l'intérêt patrimonial du monument, du site ou de l'équipement à l'échelle départementale ou communautaire seront des éléments essentiels d'appréciation du projet présenté,

- L'implication significative et déterminante des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements,

- Les projets d'animations culturelles autour du patrimoine seront étudiés dans le cadre des dispositifs de la politique culturelle.

> Modes d'intervention financière :

- Monuments historiques inscrits ou classés :

- Pour les travaux de strict entretien : **taux de subvention jusqu'à 20 %** du coût H.T. de l'opération pour les communes et EPCI et du coût TTC de l'opération pour les propriétaires privés et associations,

- Pour des gros travaux : **conventionnement avec le Département taux d'aide modulé** en fonction :

- Du projet,

- De son impact en termes d'attractivité touristique,

- De son programme d'ouverture au public,

- Des actions de médiations envisagées,

- De la participation des autres partenaires financiers.

- Objets mobiliers
 - **Taux de subvention : jusqu'à 25 %** du coût H.T. de l'opération pour les objets mobiliers inscrits ou classés,
 - **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du coût H.T. de l'opération pour les objets mobiliers non protégés (retables et tableaux).
- Chantiers de bénévoles : **aide fixée à 3 € par journée-chantier** (frais de repas et d'hébergement) dans la limite du montant global de crédits pré-affectés à cette action dans le cadre du budget départemental.
- Action de médiation numérique et d'Animation culturelle autour du patrimoine :
 - **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du coût TTC du projet pour les actions de médiation numérique (conventionnement), dans la limite des crédits disponibles affectés à ce dispositif au budget primitif,
 - Suivant les dispositifs au titre de l'animation culturelle.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande daté et signé
- Délibération approuvant le projet et le plan de financement (collectivités locales)
- Plan de financement prévisionnel (propriétaires privés)
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- Résultat de la consultation des entreprises, devis
- Plans de localisation cadastral
- Photos
- Autorisation des services compétents de l'État

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.6 SOUTIEN À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

- SAUVEGARDE DU PETIT PATRIMOINE BÂTI
- FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ
- CHANTIERS DE BÉNÉVOLES
- PRIX DÉPARTEMENTAL DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE AVEYRONNAIS
- ACTIONS DE MÉDIATION NUMÉRIQUE ET D'ANIMATION AUTOUR DU PATRIMOINE

Les églises et chapelles indissociables de nos villages, notre patrimoine de pays, patrimoine de proximité, rural et vernaculaire occupent une place dans la mémoire collective et sont pour tous autant de points de repères et d'ancrages.

Si le patrimoine est l'affaire de tous, le Département entend y prendre sa part tant pour sa sauvegarde aux fins de transmission aux générations futures que pour son usage actuel, le faire vivre dans une finalité de développement culturel et touristique.

OBJECTIFS

Accompagner les initiatives concourant à la valorisation et à la préservation du patrimoine emblématique de l'architecture rurale traditionnelle ayant un intérêt patrimonial avéré.

Apporter une aide à la conservation d'édifices culturels ou non culturels, culturel, historique ou architectural et à la restauration du petit patrimoine bâti chargé d'usages et de traditions.

Soutenir les chantiers de bénévoles qui contribuent à la mise en valeur et à l'animation du patrimoine architectural et naturel à l'initiative d'association.

Poursuivre l'organisation du prix départemental de la mise en valeur du patrimoine aveyronnais. Ce concours a pour but d'encourager les initiatives de restauration et de mise en valeur du patrimoine et de la création.

Soutenir les initiatives de médiation numérique et d'animation culturelle pour faire vivre le patrimoine.

NATURE DE L'OPÉRATION

Travaux de clos et de couvert, gros travaux de sauvetage indispensables à la conservation du bâtiment ou de l'édifice (visibilité des espaces publics, proximité d'un monument historique et ensembles patrimoniaux remarquables) et participant à sa valorisation.

Opérations spécifiques relatives à la restauration de fresques murales ayant un intérêt culturel et artistique et acquisition ou restauration d'orgues.

Dans le cadre de l'organisation de chantiers de bénévoles :

- Opérations de restauration et mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.

Prix départemental de la mise en valeur du patrimoine aveyronnais.

- Il a pour but d'encourager les initiatives de restauration et de mise en valeur du patrimoine.

Action de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :

- Le dispositif vise à proposer la création de dispositifs de médiation numérique dans le cadre de circuits d'interprétation du patrimoine associant plusieurs sites et monuments. Il portera sur la mise en œuvre d'actions innovantes de valorisation intercommunales ou communales (pour les communes de + de 5 000 habitants),
- Le projet doit avoir une dimension culturelle et sociale et favoriser les rencontres entre les publics, les générations, les réseaux, les bénévoles, les professionnels,
- Le projet devra s'appuyer sur une réflexion approfondie du territoire concernant les publics visés. Il devra également favoriser les partenariats des opérateurs à l'échelle départementale,
- Le patrimoine concerné par le projet doit être accessible au public.

BÉNÉFICIAIRES

Communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Associations, Propriétaires privés.

PARTENAIRES

- Opérateurs techniques de la collectivité,
- Opérateurs techniques externes :
 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE),
 - Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC / l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aveyron - UDAP).

MODALITÉS D'INTERVENTION

- **Sauvegarde du petit patrimoine bâti :**
 - Sont concernés, fours à pain, fontaines, les burons, jasses, moulins, granges-étables, sécadous, pigeonniers, cazelles, caves à vin... (hors patrimoine culturel), bâtis dans des sites exceptionnels. Les projets portant sur la restauration de grange concerneront des bâtis caractéristiques de l'architecture vernaculaire locale dans l'objectif de préservation du patrimoine,
 - Le caractère exceptionnel du bâtiment, le respect de l'authenticité architecturale, la notion d'intérêt collectif (doit être visible de l'espace public), son affectation sont autant d'éléments permettant d'apprécier la recevabilité du dossier,
 - Les projets concernés doivent respecter l'intégralité patrimoniale du bâti, et utiliser des matériaux et des techniques de mise en œuvre traditionnelle,
 - Non transformation à des fins d'usage économique ou d'habitation.

- **Fonds départemental de soutien à la Restauration du Patrimoine Rural Non Protégé**

- Sont éligibles, les édifices culturels (chapelles, églises, abbayes...), les édifices non culturels (châteaux, tours, maisons médiévales, patrimoine industriel),
- Les opérations relatives à la restauration de fresques murales et à l'acquisition ou la restauration d'orgues devront s'intégrer dans un projet d'animation culturelle et seront examinées au cas par cas.

Dépenses subventionnables pour les deux thématiques précédentes :

Sont subventionnées les dépenses relatives aux travaux de sauvetage, travaux de clos et de couvert : toitures, maçonneries, crépis extérieurs indispensables à la conservation du bâtiment, réfection de vitraux. Ainsi que les travaux liés à la restauration et le remplacement pour la mise aux normes électrique de l'appareil campanaire (hors entretien du système électrique). Ces travaux devront être réalisés par des artisans (ou associations) habilités et/ou qualifiés.

À titre exceptionnel pourront être étudiés des travaux de restauration, de conservation, de patrimoine situé aux abords immédiats de l'édifice (visibilité des espaces publics, proximité d'un monument historique et ensembles patrimoniaux remarquables) et participant à sa valorisation.

- **Chantiers de bénévoles**

Aide aux opérations de restauration et de valorisation du patrimoine architectural et naturel réalisées par des bénévoles.

- **Actions de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :**

- La qualité du projet et son caractère innovant, l'intérêt patrimonial du monument, du site ou de l'équipement à l'échelle départementale ou communautaire seront des éléments essentiels d'appréciation du projet présenté,
- L'implication significative et déterminante des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements,
- Les projets d'animations culturelles autour du patrimoine seront étudiés dans le cadre des dispositifs de la politique culturelle.

> **Modes d'intervention financière :**

Sauvegarde du Petit Patrimoine bâti :

- **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du montant des travaux éligibles (TTC privés ou associations - H.T collectivités) dans la limite des crédits disponibles du programme départemental,
- **Plafond de subvention : 5 500 €**,
- Une attention particulière sera apportée :
 - Pour l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels d'origines locales,
 - Aux projets situés dans une commune classée ou dans une démarche de réseau et label.

Fonds Départemental de Soutien à la Restauration du Patrimoine Rural non Protégé

- **Taux de subvention : jusqu'à 30 %** du montant des travaux éligibles (TTC privés ou associations – H.T collectivités) dans la limite des crédits disponibles du programme départemental,
- **Plafond de subvention 12 000.00 €**,
- Une attention particulière sera apportée :
 - Aux projets utilisant des matériaux de couverture traditionnels d'origines locales,
 - Aux projets situés dans une commune classée ou dans une démarche de réseau et label.

Des projets d'un intérêt patrimonial avéré pourront être étudiés suivant une approche exceptionnelle. Les opérations relatives à la restauration de fresques murales ainsi que l'acquisition ou la restauration d'orgues seront examinées au cas par cas en fonction de l'intérêt patrimonial, des cofinancements mobilisés et de la disponibilité des crédits budgétaires du programme départemental.

Chantiers de bénévoles :

Aide fixée à 3 € par journée-chantier (frais de repas et d'hébergement) dans la limite du montant global de crédits pré-affectés à cette action dans le cadre du budget départemental.

Action de médiation numérique et d'animation culturelle autour du patrimoine :

Taux de subvention : jusqu'à 30 % du coût TTC du projet pour les actions de médiation numérique (conventionnement), dans la limite des crédits disponibles affectés à ce dispositif au budget primitif. Suivant les dispositifs au titre de l'animation culturelle.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande daté et signé
- Délibération approuvant le projet et le plan de financement (collectivités locales)
- Plan de financement prévisionnel (propriétaires privés)
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- Résultat de la consultation des entreprises, devis
- Plans de localisation cadastral
- Déclaration de travaux ou permis de construire
- Photos

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.7 AVEYRON OCCITAN ET IDENTITÉ CULTURELLE AVEYRONNAISE

OBJECTIFS

Les langues régionales et l'occitan en particulier, portent en elles le pluralisme culturel, la richesse et la diversité.

La langue et la culture occitanes sont parties intégrantes de notre culture, de notre patrimoine et de l'identité aveyronnaise. Le Département a vocation à créer un environnement socio linguistique favorable, à sensibiliser les jeunes à ce patrimoine immatériel fragile, à valoriser les projets artistiques, en particulier les créations contemporaines, qui témoignent de la vitalité retrouvée de la culture occitane.

Rendre l'occitan plus attractif, plus visible, se réapproprier ce patrimoine : c'est le challenge à relever pour lequel le Département, par sa proximité avec les acteurs, a un rôle d'impulsion et de fédérateur.

Outre l'occitan, le patrimoine culturel aveyronnais tant matériel qu'immatériel participe activement à forger l'identité de notre territoire et de ses habitants. Sa transmission à la jeune génération doit être assurée.

NATURE DE L'OPÉRATION

Soutien à des actions relatives à la conservation, la valorisation, la transmission et la diffusion de la langue et de la culture occitanes notamment :

- Déployer l'opération « País » avec le concours de l'Institut Occitan de l'Aveyron (IOA) : opération de valorisation de la langue et de la culture occitane à l'échelle des communautés de communes de l'Aveyron en partenariat avec les offices de tourisme,
- Consolider et développer les actions d'initiation à la langue dans les écoles.

Soutien, aux initiatives contribuant à valoriser et à diffuser, notamment auprès des jeunes, les éléments constitutifs de l'identité aveyronnaise de sa mémoire collective et de l'histoire de l'Aveyron.

BÉNÉFICIAIRES

Les structures associées dans le cadre du Pôle Aveyron Occitan :

- L'Institut Occitan de l'Aveyron,
- L'ADOC 12 (Association départementale pour la transmission et la valorisation de l'occitan en Aveyron,
- L'Ostal Joan Bodon.
- Collectivités locales, associations, artistes professionnels (musique, théâtre...).

PARTENAIRES

Techniques :

- Opérateurs du Pôle Aveyron Occitan (convention avec le Département),
- Services du Département, communication, musées ethnographiques de Salles-la-Source et Espalion, Archives départementales.

Externes :

- Ministère de l'Éducation Nationale,
- Ministère de la Culture,
- Office Public de la langue occitane,
- Sites patrimoniaux.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Convention de préférence triennale avec le Pôle Aveyron Occitan, les associations membres, sur la base d'un programme concerté et coordonné, avec le Département articulé autour de 3 axes :

- Le patrimoine immatériel (recherche, collectage, étude, restitution au public),
- La transmission de la langue occitane,
- La création et la diffusion artistique.

Aide aux projets associatifs, ou le cas échéant portés par des collectivités locales, visant à promouvoir la langue occitane et ses usages et à ceux contribuant à améliorer sa visibilité dans l'espace public ;

Aide aux initiatives associatives et aux artistes visant à valoriser auprès de la jeunesse, la vitalité de la culture occitane (spectacle vivant, édition...). L'aide aux artistes sera établie suivant les dispositions établies au titre de la politique culturelle ;

Élaboration d'un plan de communication pluriannuel, à l'initiative du Département, en concertation avec les acteurs impliqués visant à la diffusion d'outils permettant la connaissance et la transmission de l'occitan et à la valorisation du site internet occitan-aveyron.fr. ;

À partir de l'expérimentation menée en 2021 sur le Ségala, déploiement progressif des opérations « País » sur d'autres territoires avec le soutien en ingénierie des équipes du Département et en fonction des ressources propres de l'Institut Occitan de l'Aveyron ;

Mise en œuvre en direction de la jeunesse d'actions de diffusion de l'histoire et de l'identité culturelle des aveyronnais (expositions temporaires, itinérances d'expositions et actions de médiation menées par les musées ethnographiques départementaux de Salles-la-Source et d'Espalion, par les Archives Départementales, par l'Institut Occitan de l'Aveyron, et par des sites patrimoniaux référents sur ces thématiques ...).

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Budget prévisionnel de la structure
- Bilan financier de la structure et du projet de l'année n-1
- Présentation des actions
- Courrier de réponse des Co-financeurs

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.8 PLAN DÉPARTEMENTAL CONCERTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES EN AVEYRON

OBJECTIFS

Élaborer un nouveau plan départemental qui régira la période 2022-2027 en faveur de l'action des bibliothèques aveyronnaises, coconstruit avec l'ensemble des acteurs partenaires,
Définir et mettre en place des actions et des services répondant aux attentes et aux usages actuels, notamment en direction des publics jeunes et empêchés,
Développer un réseau de bibliothèques professionnalisé, dynamique et coopératif autour d'objectifs communs en renforçant le partenariat avec les collectivités locales dans le cadre de l'exercice d'une compétence partagée,
Permettre un accès équitable pour tous à des bibliothèques publiques de proximité et modernes sur l'ensemble du territoire aveyronnais,
Favoriser la mise en place de réseaux intercommunaux de bibliothèques,
Impulser de nouveaux partenariats avec les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des établissements scolaires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Conduite de projet en mode participatif,
Proposition de services dans le domaine de la lecture publique.

BÉNÉFICIAIRES

Les usagers et les non-usagers des bibliothèques aveyronnaises,
Les publics scolaires.

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
L'État/Drac Occitanie,
Les acteurs associatifs et institutionnels de la lecture publique.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Conduite d'une concertation territorialisée et participative associant tous les acteurs concernés (élus, bibliothécaires, associations ... « etc. ») : réunion et animation de groupes de travail délocalisés sur l'ensemble du territoire.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.9 ACTIONS ET ANIMATIONS CULTURELLES ITINÉRANTES EN BIBLIOTHÈQUES

OBJECTIFS

Proposer une offre culturelle itinérante riche et variée,
Favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment à la jeune génération, sur l'ensemble du territoire aveyronnais,
Soutenir les bibliothèques dans leur rôle d'acteur et d'animateur culturel, éducatif et social,
Amener de nouveaux usagers dans les bibliothèques,
Renforcer et développer le partenariat avec les collectivités locales aveyronnaises,
Encourager la mise en réseau des bibliothèques et la coopération entre les acteurs culturels du territoire,
Impulser de nouveaux partenariats avec les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des établissements scolaires.

NATURE DE L'OPÉRATION

Propositions de services, d'actions et d'animations culturelles,
Financement d'actions et d'animations culturelles.

BÉNÉFICIAIRES

Les bibliothèques des collectivités locales,
Tous les publics, dont les scolaires.

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
État/DRAC Occitanie (Contrat Départemental Lecture-Itinérance),
L'Éducation nationale,
Le Réseau CANOPE,
Les associations œuvrant dans le domaine culturel.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Organisation de rencontres avec des artistes (auteurs, illustrateurs...etc.), d'ateliers d'écriture, d'illustration, d'éducation aux médias et à l'information...etc. en bibliothèques et dans les établissements scolaires, en lien avec les manifestations culturelles aveyronnaises et nationales,
Déclinaison l'opération Mois du film documentaire (organisation de projections cinématographiques, actions de médiation),
Mise en place d'expositions temporaires et itinérantes,
Prêt et développement d'outils d'animation culturelle.

CONTACTS/SERVICE / RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.10 UNE OFFRE CULTURELLE NUMÉRIQUE

OBJECTIFS

Proposer une offre culturelle numérique accessible à tous les Aveyronnais,
Favoriser l'accès au numérique et à ses usages pour tous les publics en s'appuyant sur les collectivités locales et leurs bibliothèques,
Moderniser les bibliothèques à l'heure d'internet et du numérique afin de les rendre plus attractives, notamment auprès de la jeunesse,
Développer des services numériques à destination des jeunes publics et des adolescents,
Accompagner et soutenir les bibliothèques aveyronnaises et leurs partenaires dans leurs rôles de médiation autour des services et des usages du numérique,
Participer à la lutte contre la fracture numérique.

NATURE DE L'OPÉRATION

Proposition et financement de services.

BÉNÉFICIAIRES

Usagers et non usagers des bibliothèques aveyronnaises,
Les partenaires des bibliothèques (Ecoles, Collèges, Centres de loisir, EHPAD, ...),
Les personnels des bibliothèques.

PARTENAIRES

Les collectivités locales et leurs bibliothèques,
L'État/Drac Occitanie (Contrat Territoire Lecture-Numérique),
Éducation Nationale,
Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Proposition et développement d'un catalogue de ressources culturelles accessibles en ligne : Musique, Films, Presse, Autoformation,
Prêt de livres numériques téléchargeables gratuitement depuis le portail de la MDA,
Prêt de matériel et d'outils numérique à l'attention des bibliothèques et de leurs usagers : jeux vidéo, tablettes, liseuses, casque de réalité virtuelle,
Formation et accompagnement à l'attention des personnels des bibliothèques pour la prise en main et à l'utilisation des ressources et des équipements numériques.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.11 INFORMATISATION DES BIBLIOTHÈQUES

OBJECTIFS

Moderniser les bibliothèques en soutenant l'informatisation de leur gestion,
Encourager les usages du numérique,
Favoriser la mise en réseau des bibliothèques.

NATURE DE L'OPÉRATION

Subvention d'aide aux coûts d'investissement.

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités locales (Intercommunalités, Communes).

PARTENAIRES

Les collectivités locales,
L'État/DRAC Occitanie,
Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Conditions d'éligibilité :

Sont concernés les projets de mise en réseau informatique au niveau intercommunal (informatisation de plusieurs bibliothèques en réseau ; ré informatisation de réseaux déjà constitués ; élargissement de réseaux déjà constitués à d'autres communes) et les projets d'informatisation de bibliothèque municipale souhaitant intégrer la base unique départementale.

Sont éligibles, les dépenses concernant :

- L'acquisition des matériels et logiciels,
- La licence multi-bibliothèque,
- Les frais de récupération de données,
- Les frais de migration des données,
- Les frais de rétro conversion,
- Les frais de transport, d'installation et de paramétrage,
- Les frais de formation du personnel au titre de l'année de mise en place du système informatique.

Modes d'intervention financière :

- Aide financière à l'achat de matériel informatique et de logiciels plafonnée à hauteur de 30 % du montant total HT.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Courrier de demande de subvention de la part du maître d'ouvrage à adresser à Monsieur le Président du Département de l'Aveyron
- Délibération de la collectivité (communes, communauté de communes)
- Présentation technique du projet (équipement informatique, améliorations attendues de l'informatisation, etc.)
- Devis estimatifs détaillés et plan de financement
- Echancier de réalisation

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.12 INGÉNIERIE CULTURELLE ET TERRITOIRES

Le dispositif « Ingénierie culturelle et Territoires » est destiné à accompagner les collectivités aveyronnaises conformément à la volonté du Département de positionner la culture comme composante de l'attractivité et du développement du territoire aveyronnais en lien avec les problématiques sociale, touristique et économique.

OBJECTIFS

Accompagner les collectivités (particulièrement communauté de communes) qui souhaitent élaborer un projet de développement culturel connecté à leur projet global de territoire,
Accompagner des acteurs publics ou privés dans la réalisation de projets culturels impliquant une collectivité ou revêtant une dimension territoriale.

NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement des intercommunalités dans l'élaboration de leur projet culturel de territoire à travers Aveyron Ingénierie :

- Réaliser un diagnostic culturel (état des lieux de l'offre culturelle, recensement des acteurs, des projets et des dynamiques, approche des pratiques culturelles de la population, identification des enjeux),
- Stimuler la réflexion des élus afin qu'ils définissent leur projet culturel de territoire (c'est à dire leurs priorités, leur stratégie en matière de développement culturel en lien avec leur projet global de développement) et mettent en œuvre leurs compétences culture,
- Apporter les ressources (informations, conseils ...) utiles à la mise en œuvre de leur projet,
- Le projet culturel de territoire pourra s'inscrire dans le cadre d'une convention liant la collectivité au Département. Il pourra également être utilisé par la collectivité pour rechercher des financements auprès d'autres financeurs (État, Région ...).

Accompagnement de projets culturels impliquant une collectivité ou revêtant une dimension territoriale :

- Le porteur de projet culturel peut être une collectivité ou un privé,
- L'accompagnement est adapté à la demande du porteur de projet, au projet et au contexte territorial : clarification des objectifs, apport d'informations de conseils et de ressources, proposition de méthode pour la mise en œuvre...

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités locales, élus, acteurs culturels, structures publiques et privées, désireux de construire des projets de développement culturel sur leur territoire ou d'élaborer des projets artistiques et culturels fortement connectés à un territoire.

PARTENAIRES

Tous les services départementaux et particulièrement la Direction de la Culture, des Arts et des Musées (médiathèque départementale, service patrimoine ...),

Les acteurs culturels aveyronnais,

Les structures en charge du développement territorial : PETR, PNR ...,

Les fédérations, réseaux d'acteurs culturels aveyronnais mais aussi régionaux et nationaux (DRAC, Fédération arts vivants et départements ...),

Aveyron Ingénierie.

#4.13 PARTENARIAT DÉPARTEMENTAL AVEC LES STRUCTURES CULTURELLES ET LES TERRITOIRES

Le Département met en œuvre une politique de partenariats avec les pôles culturels départementaux.

4 actions sont menées en ce sens :

- Soutenir les programmations culturelles intercommunales,
- Soutenir les programmeurs du Département,
- Aider à la diffusion du spectacle vivant,
- Favoriser l'accueil d'artistes en résidence.

OBJECTIFS

Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics sur l'ensemble du territoire départemental en s'appuyant sur des structures « tête de pont » et sur des pôles culturels départementaux, Valoriser et dynamiser un territoire en l'accompagnant sur une programmation culturelle de qualité en soutenant le lancement d'initiatives intercommunales fédératrices.

NATURE DE L'OPÉRATION

Il s'agit d'apporter une aide aux structures professionnelles dont certaines ont un lieu dédié qui proposent une programmation culturelle et diversifiée développant ainsi une politique de création et de diffusion sur l'année, intégrant des actions artistiques et un travail sur un territoire élargi au-delà de leur lieu d'implantation. Il s'agit également de soutenir les intercommunalités ayant développé un projet culturel sur leur territoire en lien avec le projet culturel départemental.

Ce dispositif s'appuiera notamment sur les conventions cadres d'objectifs signées entre le Département et les EPCI qui établissent les priorités partagées entre chaque signataire.

BÉNÉFICIAIRES

Associations culturelles, communes et intercommunalités, artistes et compagnies professionnels domiciliés en Aveyron ou hors Aveyron.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. En termes de subvention :

Les critères d'éligibilité sont :

- S'inscrire dans une dynamique territoriale traduite dans un projet culturel de territoire et dans un travail en réseau, et à développer des partenariats avec d'autres acteurs culturels,
- Programmer des spectacles professionnels notamment en direction des jeunes,
- Proposer des actions de sensibilisation en direction du « public cible » notamment les scolaires,
- Accueillir des compagnies professionnelles en résidence de création,
- Accompagner à la professionnalisation d'artistes/groupe de musiques actuelles,
- Prise en compte d'une démarche écoresponsable,
- Intégrer dans la programmation des actions transversales au titre du lien social (par exemple : actions intergénérationnelles...).

Une attention particulière sera apportée aux actions de médiation en lien avec le patrimoine local matériel et immatériel.

L'aide sera déterminée au cas par cas au vu des critères d'éligibilité, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires du Département et après examen des aides obtenues des autres partenaires publics et privés :

- Pour les associations relais à vocation intercommunale : une convention sera en outre nécessaire entre l'association relais et l'intercommunalité concernée,
- Pour les artistes et compagnies domiciliés en Aveyron (hors résidence).

2. En termes d'accompagnement en ingénierie, le Département pourra apporter un appui au projet à travers une mission d'expertise et de conseil à travers Aveyron Ingénierie.

3. Volet communication :

Une convention sera établie entre le Département et le bénéficiaire de l'aide qui précisera notamment les obligations en matière de communication.

Ainsi, le bénéficiaire mettra à disposition du Département l'ensemble des supports de communication relative aux actions programmées afin de permettre la promotion à l'échelon départemental.

Le bénéficiaire devra valoriser l'image du Département, apposer le mot « Aveyron » et le logo selon les prescriptions de la charte graphique départementale sur tout document de promotion.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et de la programmation
- Bilan financier de la structure et de la programmation de l'année n-1
- Présentation du projet artistique incluant les actions de médiation
- Courrier de réponse des Co-financeurs
- Licence d'entrepreneur de spectacle pour les associations
- Exemple de support de communication
- RIB
- Statuts associatifs

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.14 FESTIVALS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES AVEYRONNAISES

Le Département soutient les festivals et évènements à forte notoriété et les manifestations qui animent le territoire aveyronnais.

OBJECTIFS

Soutenir la diffusion et la programmation des différentes disciplines artistiques par des évènements porteurs d'une identité départementale et contribuant à l'attractivité de notre territoire,

Soutenir des évènements qui portent une attention particulière aux jeunes,

Favoriser des évènements culturels qui participent à la cohésion et au dynamisme des territoires ruraux.

NATURE DE L'OPÉRATION

Ce dispositif concerne trois catégories d'évènements programmés en Aveyron dans les domaines du spectacle vivant, de la littérature, des arts visuels, du cinéma, de la culture occitane animant ainsi notre territoire et notamment nos lieux patrimoniaux.

- Festivals et manifestations à forte notoriété,
- Manifestations animant le territoire rural,
- Actions culturelles à destination des publics et des pratiques amateurs en lien avec le territoire.

BÉNÉFICIAIRES

Associations culturelles, communes et intercommunalités.

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. En termes de subvention :

Les critères pris en compte pour les festivals et manifestations à forte notoriété :

- La qualité artistique du projet conçue et mise en œuvre de façon professionnelle tant au niveau des organisateurs que des intervenants culturels et artistiques,
- Le rayonnement du festival au-delà du Département,
- Action structurante permettant la sensibilisation et la formation culturelle et artistique, et l'organisation pérenne et structurante d'activités culturelles sur le territoire,
- Pérennité du projet,
- Prise en compte de la cible « public jeune » avec une programmation spécifique,
- Soutien à la création locale,
- Prise en compte d'une démarche écoresponsable,
- Manifestations favorisant le lien social,
- Travail en réseau avec les acteurs locaux,
- Mise en place d'une billetterie,
- Plan de communication rigoureux, les organisateurs s'engagent à valoriser le partenariat avec le Département.

Plusieurs catégories de festivals et manifestation à forte notoriété seront considérées en fonction de l'importance de leur budget et de leur impact sur l'économie touristique de l'Aveyron permettant de justifier les différents niveaux d'intervention du Département.

Subvention calculée au cas par cas en fonction du bilan de l'année précédente, du nombre de spectacles proposés, des actions entreprises envers les publics cibles et du budget prévisionnel total avec une lecture attentive de la part artistique.

Une convention pourra être établie entre le Département et l'organisateur.

Les critères pris en compte pour les manifestations animant le territoire rural et les actions culturelles à destination des publics et des pratiques amateurs en lien avec le territoire:

- La qualité artistique du projet conçue et mise en œuvre de façon professionnelle tant au niveau des organisateurs que des intervenants culturels et artistiques,
- Prise en compte de la cible « public jeune » avec une programmation spécifique accompagnée d'actions de sensibilisation,
- Prise en compte d'une démarche écoresponsable,
- Manifestations favorisant le lien social,
- Travail en réseau avec les acteurs locaux,
- Plan de communication.

Subvention calculée en fonction du budget de la manifestation, des actions d'animations proposées, du territoire, de l'implication des partenaires locaux.

2. En termes d'accompagnement en ingénierie, le Département pourra apporter un appui au projet à travers une mission d'expertise et de conseil à travers Aveyron Ingénierie.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et du projet
- Bilan financier de la structure et du projet de l'année n-1
- Présentation du projet artistique incluant la programmation de la manifestation (artistes, lieux, dates)
- Courrier de réponse des Co-financeurs
- Licence d'entrepreneur de spectacle
- Exemple de support de communication
- RIB
- Statuts associatifs

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de la Culture, des Arts et des Musées

#4.15 OFFRE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE

Le Département propose une offre culturelle afin d'encourager l'accès à la culture, notamment auprès des jeunes en partenariat avec les intercommunalités.

OBJECTIFS

Encourager l'accès à la culture en proposant un événement de niveau « départemental » et en ciblant plus particulièrement les jeunes,

Renforcer le partenariat avec les intercommunalités permettant ainsi de proposer une action culturelle sur leur territoire,

Rendre visible l'action culturelle du Département grâce à un label L'AVEYRON EN SCENE.

NATURE DE L'OPÉRATION

Il s'agit de proposer une action culturelle différente chaque année, non concurrentielle avec celle de nos partenaires.

Le projet culturel organisé à l'initiative du Département sera itinérant contribuant ainsi au développement culturel local.

Les EPCI seront associés à ce projet.

Cette offre culturelle peut être :

- La diffusion de spectacles par une ou plusieurs équipes artistiques sur le territoire,
- Un festival singulier et unique, itinérant et valorisant des sites exceptionnels de l'Aveyron (patrimoine matériel et immatériel).

PARTENAIRES POTENTIELS

Intercommunalités et communes.

MODALITÉS D'INTERVENTION/DE SÉLECTION

Le Département lancera chaque année un appel à projet avec une thématique spécifique, originale notamment un festival de lectures musicales.

Un comité de sélection fera son choix parmi les projets présentés.